

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 003-803/15/CC

■ Attribution d'une subvention à Provence Promotion pour la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre et approbation d'une convention.

DPEATSV 15/12391/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créé fin 2011 suite à la Conférence Régionale de l'Industrie Provence Alpes Cotes d'Azur, le projet Henri Fabre a pour objectif de déployer et de mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. La dynamique mise en place repose sur une démarche collective réunissant sur un cœur de zone, les entreprises,

Le monde de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le cœur de zone regroupe les Florides à Marignane, Empallières à Saint Victoret et Couperigne / Estroublans à Vitrolles.

Plusieurs filières industrielles sont concernées et principalement :

L'aéronautique forte de 27 000 emplois en région et de ses grands projets autour des hélicoptères, dirigeables et systèmes de drones l'énergie forte de 50 000 emplois en région et des projets : ITER, réacteur Jules Horowitz, hydraulique ...

Ces filières en croissance et génératrices d'effets d'entraînement pour de nombreux autres secteurs (naval, biomédical, ...) seront les pionnières puis les ambassadrices du nouveau modèle incarné par le projet Henri Fabre.

L'ambition du projet peut se résumer de la manière suivante : dégager du foncier économique pour l'accueil d'environ 7000 emplois à l'horizon 2020 avec la création d'un Pôle stratégique d'innovation centré sur 4 thématiques principales : aéronautique, énergie, biomédical et naval. Ce projet repose également sur un partenariat inédit entre acteurs industriels et publics permettant de créer un territoire efficient avec une industrie performante.

La dimension multisectorielle du projet autour de la mise en place de « l'usine du futur » a pour conséquence une multiplicité de segments à prospecter. L'analyse des entreprises clés a ainsi fait l'objet d'une action inscrite au programme du projet Henri Fabre lors du comité de pilotage d'octobre 2013.

Provence Promotion a donc inclus dans son plan d'actions pour 2014 la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et la réalisation d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre.

L'objectif fixé au prestataire est la constitution d'une base de prospection de 200 sociétés nationales et internationales pouvant s'implanter sur notre territoire dans le cadre du projet Henri Fabre. Préalablement à la constitution de cette base de cibles de prospection, le prestataire validera l'intérêt des différentes offres du projet (formations, plateformes technologiques, offre foncière ...) auprès de 30 sociétés françaises et étrangères, afin de construire de la manière la plus fine possible l'argumentaire d'attractivité et de dégager une planification des contacts à établir.

La proposition du cabinet Sémaphores a été retenue pour un montant de 50 000 euros. Compte tenu des retombées attendues de cette étude pour les partenaires du projet Henri Fabre, Provence Promotion sollicite la participation financière de la Communauté urbaine MPM à hauteur de 10 000 euros.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Les autres partenaires sont également sollicités selon le plan de financement suivant : euros

- Provence Promotion	20 000 euros
- subvention Région	10 000 euros
- subvention MPM	10 000 euros
- subvention CPA	10 000 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DEV 003-213/14/CC du 26 juin 2014 portant sur la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à la mission de préfiguration du projet Henri Fabre ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- que conformément à la stratégie de développement économique de MPM axé sur les économies productives et de la connaissance, le projet Henri Fabre représente un enjeu majeur pour la Communauté Urbaine en termes de développement économique et d'emploi.
- l'intérêt de favoriser le développement de plateformes technologiques sur les sites emblématiques de l'innovation technologique de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.
- l'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 10 000 euros à Provence Promotion pour la réalisation d'une étude de ciblage des marchés et d'un plan de prospection autour du projet Henri Fabre ;

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Provence Promotion ;

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté urbaine- Chapitre 67 – Article 6743 « subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B 320

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué au
Développement économique et aux
Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER